

Monsieur A

Paris, le 24 janvier 2022

N° de dossier : D2021-11675

(À rappeler dans toute correspondance)

Objet : Accord amiable de solution à votre litige

Monsieur,

Vous m'avez saisi en vue de résoudre à l'amiable le litige qui vous oppose au distributeur Y. J'ai le plaisir de vous adresser la solution formalisée à laquelle nous sommes parvenus, à l'issue du processus de médiation.

Monsieur A contestait le devis établi par le distributeur Y (6 459,56 euros TTC) qui mettait à sa charge la création d'un branchement collectif comprenant les dérivations individuelles des autres occupants pour répondre à sa demande de pose d'un compteur.

A la suite des échanges en médiation et au vu de la vétusté des installations, **le distributeur Y a accepté de prendre à sa charge le branchement collectif**. Le devis correspondant à la création d'une dérivation individuelle à la charge de Monsieur A a été ramené à la somme de 371,81 euros TTC.

Par message sur la plateforme Sollen vous avez indiqué accepter la solution ainsi proposée.

J'estime équitable cette solution amiable et je vous recommande, ainsi qu'au distributeur Y, d'en respecter les termes. Je considère donc que ce litige est résolu.

La solution convenue est mise en œuvre dans le délai d'un mois. En cas de retard, il appartient au distributeur Y de vous prévenir par tous moyens et de vous préciser la nouvelle échéance.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Olivier Challan Belval
Médiateur national de l'énergie

Copie : Le distributeur Y